

MAIRIE DE BOUSSENS
31360
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
07/09/2023

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Délibération du Conseil
Municipal

D.C.M : N°9-4

**Objet : Modification du
réseau pluvial de
l'impasse du Goutil à la
suite d'inondations.**

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze septembre à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents : M. SANS (proc), Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, Mme DALLA-ZANNA, MM., CELLIER (proc.), DESHONS, EVIN (proc), Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA.

Absents excusés : M. AMOUROUX (proc. M. SANS), Mme GRANGE (proc. M. EVIN), M. ROQUEBERT (proc. M. CELLIER).

M. DESHONS a été élu Secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19h30

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le réseau pluvial de l'impasse du Goutil s'est avéré insuffisant lors des orages de cet été.

Après examen des canalisations par caméra et constat de leur propreté, la cause de l'inondation est une insuffisance des sections des « avaloirs ». Leur détermination avait été faite pour des précipitations « normales ». Face aux conséquences du changement climatique, il y a lieu de procéder à une modification du réseau.

Le devis fourni par l'entreprise SPIE Batignolles Malet, qui avait réalisé la voirie et les réseaux, s'élève à 7249,80 euros HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- De valider le devis de l'entreprise SPIE Batignolles Malet d'un montant de 7 249,80 euros HT ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Affiché le **19 septembre 2023**

Pour extrait conforme

En Mairie, le 18 septembre 2023

Le Maire,

Christian SANS

